



Comptes municipaux 2019

Les comptes 2019 sont fort bons, mais cela ne saurait durer...

Avec une amélioration de quelque 423'700 francs au compte général, l'exercice 2019 permet de se préparer aux effets négatifs de la RFFA et du Covid-19

Pour la troisième année de suite, le résultat des comptes communaux est bon, très bon même. Mais attention : d'une part l'amélioration est inférieure à celle des exercices précédents, d'autre part les perspectives sont pour le moins mauvaises, avec les effets cumulés de la RFFA et de la crise sanitaire. Il faudra avoir les reins solides pour supporter ces diminutions de rentrées, avertit Vincent Viret, administrateur des finances. Non sans rappeler que le budget 2020 prévoyait déjà un excédent de dépenses.

Dépenses stables, impôts à la baisse

C'est inévitable, avec le coup de frein violent que le coronavirus a imprimé à l'économie : les rentrées fiscales vont sensiblement diminuer cette année, au registre des personnes morales comme à celui des personnes physiques. Les collectivités publiques vont en souffrir d'autant plus que leurs dépenses demeurent les mêmes, par exemple pour les infrastructures de garde d'enfants, où salaires et locations demeurent à payer, alors même qu'aucune recette n'est enregistrée.

Pour cette raison, le Conseil municipal propose d'attribuer un montant de 900 000 francs au Financement spécial (FS) pour les fluctuations de la fiscalité. « Cette pandémie doit nous inciter à la plus grande prudence, si nous voulons pouvoir continuer à assurer les services à la population et les investissements prévus », souligne Vincent Viret. Cette attribution permet d'équilibrer parfaitement le compte général 2019 (celui qui est financé exclusivement par les impôts).

Très près du budget

Le compte global (compte général et financements spéciaux cumulés) boucle sur un excédent de revenus insignifiant, à savoir quelque 11'000 francs, alors qu'était budgété un excédent de charges de l'ordre de 122'000 francs. L'amélioration atteint donc quelque 133'000 francs, sur un roulement total de 11.4 millions de francs.

Au compte général, on constate une amélioration de 424'000 francs ; un excédent de recettes de 480'000 francs était effectivement budgété, qui s'est finalement monté à 904'000 francs, avant attribution au FS pour les fluctuations de la fiscalité. On demeure donc très près du budget.

Les améliorations principales

Quatre facteurs principaux expliquent l'amélioration enregistrée au compte général. Si toutes les recettes fiscales « habituelles » ont été très précisément budgétées, une surprise imprévisible est venue s'ajouter à ces recettes : quelque 100'000 francs de taxations spéciales.

Deuxième facteur d'amélioration, les 140'000 francs reçus de l'Etat au titre de la part au traitement des enseignants ; rappelons que lorsque ce poste coûte plus de 400 francs par an et par habitant, le canton prend à sa charge 70 % de la différence.

Dans le domaine de l'enseignement toujours, des charges inférieures, d'à peu près 140'000 francs également, ont limité la facture (achats, coûts de l'EJC, frais versés à d'autres communes).

Enfin, et ce n'est pas le moindre des facteurs, les charges budgétées ont été fort bien tenues, l'administration des finances et les autorités municipales s'appliquant à une discipline efficace en termes de dépenses.

Autofinancés

Rien de bien particulier à signaler sur les comptes autofinancés, si ce n'est qu'en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées, la commune profite grandement de réseaux très bien entretenus. Dans ce domaine, les stratégies appliquées depuis quelques années portent leurs fruits. L'enlèvement des déchets est parfaitement équilibré lui aussi (quelque 10'000 francs d'excédent de revenus, sur un chiffre d'affaires de 246'000 francs), malgré même les infrastructures particulièrement modernes et importantes dont bénéficie la population locale.

Une belle santé

Avec un patrimoine financier de quelque 8 millions et demi de francs, et un patrimoine administratif de près de 7 millions, le bilan de la Commune est positif.

On mettra en exergue des capitaux propres ascendants à plus de 12 millions de francs, un signe de bonne santé financière, dont 7,4 millions de préfinancements qui permettent d'anticiper l'avenir proche. Ces comptes 2019, ainsi que l'attribution de 900'000 francs au FS des fluctuations de la fiscalité, seront soumis à l'Assemblée municipale du 29 juin prochain.

Soutien à un projet très réjouissant

Du fait de la discipline appliquée en matière de dépenses, les différences de charges sont minimales, entre budget et comptes. On mettra cependant en évidence l'augmentation enregistrée au poste de l'économie publique, de quelque 90'000 francs. Ce montant correspond à un soutien communal décidé par l'Exécutif local, à l'attention de la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois, qui projette de rénover l'immeuble de la Couronne et d'en faire un lieu-phare de la région. Cette fondation a été créée le 28 janvier dernier, son conseil est présidé par l'industriel tramelot Richard Vaucher, par ailleurs président de la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP). Des informations suivront, sur ce projet particulièrement prometteur.



La Couronne va revivre, enfin, et même faire rayonner toute la région. Les autorités s'en réjouissent fortement et ont décidé de soutenir le projet.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

D'importants investissements

On mentionnera que 2019 fut une année d'investissements conséquents, puisque de 1,713 million de francs au total. Les postes les plus importants en termes de chiffres: près de 300'000 francs pour le remplacement du tonne-pompe des sapeurs-pompiers (une dépense répartie sur les exercices 2018 et 2019), 482'000 francs pour les premiers frais effectifs liés à la future Maison de l'enfance, 376'000 francs pour le gros chantier routier de la Fin-du-Pertuis, près de 100'000 francs pour la poursuite du programme de réfection des canalisations 2018-2021, 86'000 francs pour le rachat de la part de La Heutte au stand de tir, ainsi notamment que quelque 65'000 francs pour la réfection des chemins du cimetière.